

COMMUNE DE BREIL SUR ROYA

06540

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 Février 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 09 Février 2011 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Cécile BACHET, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mr Pierre OZENDA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mr Henri SOFFLICH, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excuses : Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mr Abdel DJEROUROU, Mme Claire ROSTAGNI donne pouvoir à Mme Marie Lou ALLAVENA.

Secrétaire de Séance : Cécile BACHET.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les dossiers suivants :

•Relevage des eaux usées à la Giandola

La Commune de Breil sur Roya est confrontée à une zone d'effondrement par érosion de la veine de gypse située en rive droite de la rivière Roya au lieu dit de la Giandola de Breil.

L'érosion de cette zone évolue actuellement très rapidement et suite à une crue de la Roya en janvier 2010, le collecteur d'assainissement de la Giandola a été emporté sur une trentaine de mètre avec l'éboulement du talus.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil de demander des subventions auprès de nos partenaires financiers l'Agence de l'Eau (30%) et le Conseil Général des Alpes-Maritimes (50%). Le montant estimé des travaux s'élève à 430.000,00€ H.T.

Approuvé à l'Unanimité

•Changement client serveur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le client serveur actuel a 8 ans d'âge. Il conviendrait de le changer afin de sécuriser les informations des logiciels et améliorer la transmission des données entre services.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers l'Etat au titre de la D.G.E (30%) et le Conseil Général des Alpes-Maritimes (50%) pour la réalisation de cette opération dont le coût s'élève à 22.000,00€ H.T

Approuvé à l'Unanimité

•Vente de bois en bloc et sur pied

Monsieur Joseph REY 1^{ER} Adjoint, présente le dossier aux membres du Conseil et sollicite l'autorisation de marteler la parcelle n° 20 en vue de sa mise en vente.

Approuvé à l'Unanimité

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

28 Décembre 2010	:	<p>Convention de formation avec le CFPPA d'Antibes pour l'action « certificat de sauveteur secouriste du travail » concernant un agent de la commune affecté au service des brigades vertes Durée : 2 et 3 février 2011 Participation financière : 133,00€ selon les termes de la convention précitée (9,50€ de l'heure durant 14heures)</p>
01 Décembre 2010	:	<p>Convention pour définir les prestations attendues du SICTIAM Durée : La présente convention est conclue pour une durée liée à l'exécution du Plan de service. Modalités : En contrepartie des prestations prévues au Plan de service annexé à la convention, le SICTIAM percevra une somme correspondant aux prestations effectuées dans les conditions tarifaires en vigueur du syndicat.</p>
20 Janvier 2011	:	<p>Avenant à la convention de location d'un appartement à un agent communal Location d'un appartement sis 4 chemin des oliviers à Breil sur Roya. Location : 300,00€/mois charges comprises Durée : 1an à compter du 01 janvier 2011</p>
04 Février 2011	:	<p>Convention relative à la mise à disposition de locaux à l'école départementale de musique Mise à disposition des salles nécessaires à la réalisation de l'emploi du temps des cours selon le planning des cours joint à la convention. La Commune met gratuitement à la disposition du CDMAM les salles nécessaires. La présente convention prend effet à la date de sa signature.</p>

Approbation du Procès Verbal de la séance du 13 Décembre 2010.

Le Procès Verbal de la séance du 13 Décembre 2010 est **Approuvé à l'Unanimité**

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Budget Camping

Monsieur le Maire présente le Budget prévisionnel 2011.

Celui s'équilibre en section Fonctionnement Dépenses et Recettes à hauteur de 150.000,00€

Approuvé à l'Unanimité

2 - Actualisation tarifaire

•Camping

Monsieur Georges POMAREDE Adjoint, présente les tarifs actualisés du Camping pour 2011 et propose quelques tarifs arrondis à l'euro supérieur ou inférieur pour raison de simplicité d'encaissement.

Approuvé à l'Unanimité

•Chapelle Sainte Catherine

Monsieur le Maire présente la proposition tarifaire.

Approuvé à l'Unanimité

3 - CRECHE

•Approbation du Compte Administratif & du Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2010.

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint, le fait voter (pièce jointe n°3).

Approuvé à l'Unanimité.

•Affectation du Résultat 2010.

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat 2010.

Approuvé à l'Unanimité.

•Approbation du Budget Primitif 2011.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2011 de la Crèche (pièce jointe n°3).

Approuvé à l'Unanimité.

4 - Service Eau & Assainissement

•Acquisition de terrain

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation en eau potable du hameau de Piène Basse, la Commune souhaiterait créer un réservoir complémentaire à proximité du captage actuel.

La zone d'implantation de ce futur réservoir se situe sur la parcelle de 36m² de superficie, référencée Section 0 – n° 112 que la Commune désire acquérir.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir la parcelle référencée Section 0 – n° 112 au prix de 500,00€ (frais non compris).

Approuvé à l'Unanimité

5 - Service Eau & Assainissement

•Création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

La Commune de Breil sur Roya recense 479 installations d'assainissement non collectif.

Devant l'évolution de la législation dans le cadre de l'assainissement non collectif, la Commune souhaite créer son Service Public d'Assainissement Non Collectif afin de gérer au mieux les administrés non reliés au réseau collectif.

Le cadre législatif lié à l'assainissement non collectif devient de plus en plus contraignant avec notamment, une échéance fixée **au 31 décembre 2012** pour le contrôle de toutes les fosses de la Commune (Articles L2224-8 et L2224-10 du code général des collectivités territoriales) et un diagnostic de fosse pour toute vente d'un bien immobilier non raccordé au réseau collectif (loi « Grenelle 2 » applicable au 1^{er} janvier 2011).

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, précise qu'à titre indicatif un 1^{er} contrôle des fosses a été effectué représentant près de 10% du parc (élus et particuliers confondus).

En raison de la charge de travail que cela représente pour le Service de l'Eau et de l'Assainissement et des compétences requises, **Monsieur Francis FRECOURT** propose aux membres du Conseil de déléguer ce service auprès d'un organisme spécialisé, mais d'en garder la maîtrise.

Approuvé à l'Unanimité

6 - Ressources humaines

•Approbation de documents divers

Monsieur le Maire a présenté :

- Le document unique d'évaluation des risques professionnels validé par le C.H.S du 02 février 2011 du C.D.G 06
- Le règlement intérieur d'hygiène et sécurité de la collectivité de Breil sur Roya et approuvé par le C.H.S du 01^{er} Juin 2010 du C.D.G 06
- Le règlement intérieur de fonctionnement et de service de la collectivité de Breil sur Roya approuvé par le C.T.P du 08 novembre 2010 du C.D.G 06
- Le document d'entretien dévaluation validé par le C.T.P du 16/12/2010 du C.D.G 06

Approuvé à l'Unanimité

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal demande des explications sur la mise en place de pointeuses à destination du personnel.

Monsieur le Maire précise que depuis février 2009, les services administratifs sont satisfaits de son utilisation. Cela facilite la gestion du temps de travail pour l'agent et pour le service des ressources humaines et ne doit en aucun cas être considéré comme un outil de contrôle.

7 - Subventions aux associations - 1^{ère} liste 2011

Mr Abdel DJEROUROU Adjoint, présente les demandes débattues par la Commission Municipale. Les subventions suivantes ont été adoptées :

CERCLE DES AMITIES BREILLOISES	550€
A TAMBANA D'BREÏ	200€
TIR CLUB	520€
BIBLIOTHEQUE RURALE	1.110€
LA GRIVE.	1 000€
ASS LES AMIS DU RAIL AZUREEN	150€
ASS SIGNES	500€
AIKIDO DE LA ROYA	1000€
ASS AUX ARBRES	500€
COMPAGNIE ARPETTE	1 500€
ASS CC ROBILE	5.000€
U.N.C.	600€
A.P.E	900€
VELO CLUB DE BREIL	3.000€
A STACADA D'BREÏ	1.000€
ECHO DU LAC	2.500€
ASS CANAL CRABARESSA	610€
CANAL DE PRAGHIOU	610€
ASS SYNDICALE LIBRE DE LA CANALISATION PRINCIPALE DE LA MONTA	610€
CANAL DE BANCAO	610€

Approuvé à l'Unanimité

8 - Versements subventions pour ravalement de façades.

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à :

GEMMI Christophe	13, rue Pasteur	A Breil sur Roya
Copropriété villa Isola	67, Bld. G. Clémenceau	A Breil sur Roya

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 18H30.

Le Maire,

J.GHILARDI